

Contrat d'engagement : fromage de chèvre - Année 2020

Entre l'Adhérent : Mme, Melle, M.....

Adresse :

Tél. : Courriel :

et le **Producteur**: Sylviane & Noémie Collet – GAEC Le Clos aux Chèvres

415 route Essert-La-Pierre - 74430 Saint-Jean-D'Aulps - tel : 06/24/78/51/52 contact - Noemie Collet <noemie-collet@hotmail.fr>

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement toutes les 2 semaines en Paniers « produits laitiers de chèvres AB » **pour la période du vendredi 6 mars 2020 au vendredi 11 décembre 2020, soit 21 semaines.** Vous pouvez ouvrir un crédit lait vous permettant un complément de commande ponctuel, que vous pouvez approvisionner par chèque tout au long de l'année.

Cocher le type de paniers désirés et de produits laitiers complémentaires, qui constitueront votre commande toutes les deux semaines :

quantité	prix	Total pour 21 distributions	type	quantité	prix	Total pour 21 distributions	type
<input type="checkbox"/> petit	9 €	189 €	Fromages	<input type="checkbox"/> 2	1,80 €	37,80 €	Yaourts naturels
<input type="checkbox"/> moyen	13 €	273 €		<input type="checkbox"/> 4	3,60 €	75,60 €	
<input type="checkbox"/> grand	19 €	399 €		<input type="checkbox"/> 6	5,40 €	113,40 €	
<input type="checkbox"/> 2	2 €	42 €	Flans	<input type="checkbox"/> autres...€€	Yaourts châtaignes, framboises, myrtilles
<input type="checkbox"/> 4	4 €	84 €		<input type="checkbox"/> 2	1,90 €	39,90 €	
<input type="checkbox"/> 6	6 €	126 €		<input type="checkbox"/> 4	3,80 €	79,80 €	
<input type="checkbox"/> autres.....€€		<input type="checkbox"/> 6	5,70 €	119,70 €	
<input type="checkbox"/> 1 x 200gr	3,70 €	77,70 €	sérac	<input type="checkbox"/> autres...€€	
<input type="checkbox"/> 2 x 200gr	7,40 €	155,40 €		CREDIT LAIT	€	
<input type="checkbox"/> autres.....€€		MONTANT TOTAL	€	

Le Producteur s'engage :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de légumes, de l'Adhérent, produits par ses soins,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'Adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement, de l'Adhérent et conforme à la Charte des AMAP
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre son panier, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, **les chèques à l'ordre de « le Clos aux Chèvres »** soit :
 - 1 chèque de Euros
 - 3 chèques de Euros
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais",
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente).

En cas de non-respect d'une de ces clauses, l'association décide si le contrat est maintenu ou résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne de la Présidente de l'association.

Signature du producteur

Signature de l'adhérent

A

Le

A

Le